

COMMUNIQUE DE PRESSE

29,2 M€ investis pour l'eau en Bourgogne-Franche-Comté au 4^{ème} trimestre 2015

La Bourgogne- Franche-Comté reçoit 29,2 M€ d'aides de l'agence de l'eau pour 610 opérations.

Près de 40% des aides vont à la **réduction des rejets de pollution domestique**, 33% sont consacrés à **l'amélioration des rendements ou le renouvellement des réseaux d'eau potable** et 19% sont consacrés à la **restauration des milieux**, dont les 2/3 pour des travaux de restauration de la morphologie ou de la continuité des cours d'eau.

Au total, sur les bassins Rhône Méditerranée et Corse, les décisions d'attribution des aides de l'agence de l'eau, pour le 4^{ème} trimestre 2015, totalisent un montant de **146,9 millions d'euros** pour financer près de 2 800 projets pour l'eau.

Parmi les opérations aidées, des projets remarquables :

1. Pour réduire les rejets de pollution domestique

Le Syndicat Intercommunal d'assainissement de Saint Loup sur Semouse (70) met aux normes le traitement des eaux usées des communes de Saint Loup sur Semouse, Magnoncourt et Corbenay. Il construit une nouvelle station de traitement des eaux qui permettra de mieux éliminer l'azote et le phosphore rejetés dans la rivière Semouse. L'agence de l'eau attribue à la collectivité une aide de **2 175 K€**.

La Communauté de Communes Sud Territoire (90) construit une nouvelle station d'épuration intercommunale sur la commune de Florimont, ainsi qu'un réseau de transfert permettant d'acheminer les effluents Elle reçoit une subvention de l'agence de l'eau de **977 117 €**.

2. Pour préserver la ressource en eau et lutter contre les fuites

L'E.P.T.B. Saône et Doubs (71) étudie la création d'un « Pôle Karst », relai technique à l'échelle de la région Bourgogne Franche-Comté, afin de valoriser et pérenniser les ressources en eau contenues dans les formations calcaires aquifères, appelées « karst ». Ce pôle de compétences permettra de mutualiser toutes les actions d'observation et de recherche en cours. L'agence de l'eau attribue à l'EPTB 60 Kf de subvention pour la mise à disposition des moyens humains et logistiques nécessaires à la mission de préfiguration du « Pôle karst ».

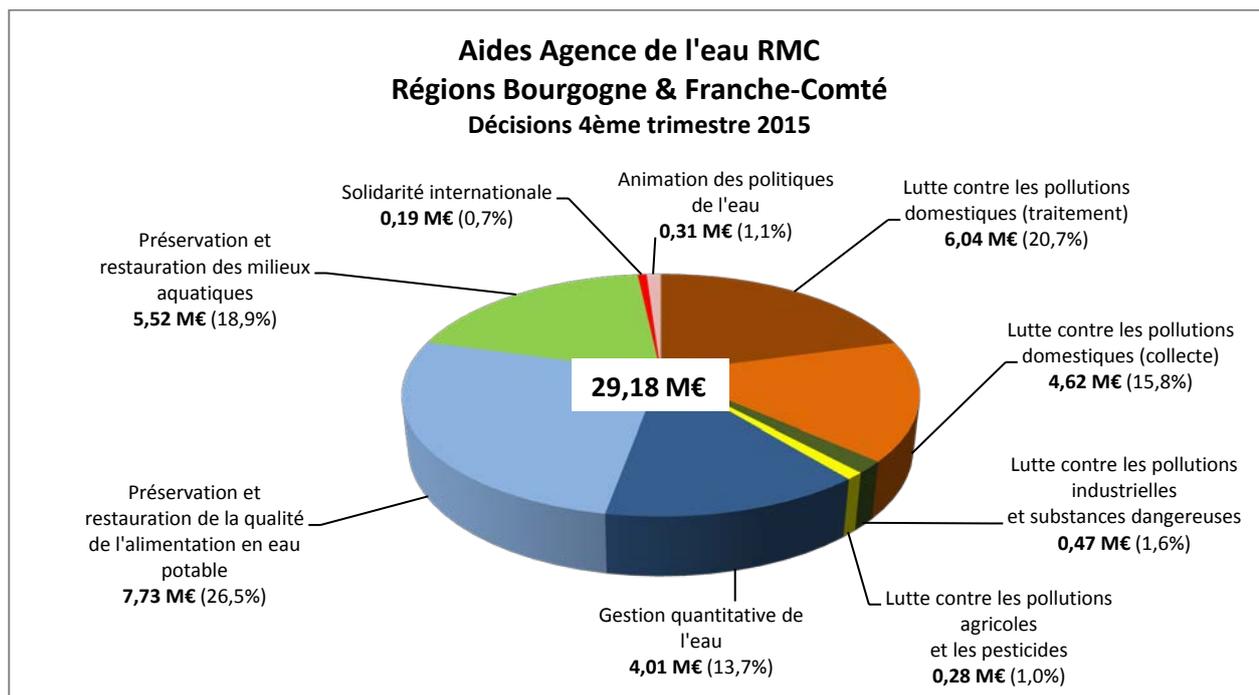
Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de la Râcle (21) protège le captage de la Râcle, à Aiserey. Il acquiert les terrains de l'aire d'alimentation du captage, sur lesquels l'usage des produits phytosanitaires doit être totalement interdit, soit 26 ha. L'agence de l'eau attribue au syndicat une subvention de **255 K€**, soit 80% du montant de l'opération.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Heute la Roche (39), à l'est de Lons-le-Saunier, poursuit la réparation des fuites d'eau sur 207 km de réseau. L'agence de l'eau lui attribue une subvention de **810 K€**.

3. Pour rétablir la continuité sédimentaire et écologique des cours d'eau

Le Syndicat Intercommunal Tille Norges Arnison (21) rend franchissable par les poissons et les sédiments deux des quatre ouvrages du bassin de la Tille aval, ciblés dans le contrat de rivière. Il arase le barrage de Chevigny sur la Norges, restaure la morphologie et la continuité sur la Goulotte et la Rivière Neuve et crée

une passe à poissons sur le barrage de Courtenon. L'agence de l'eau alloue au syndicat une aide de **1 105 K€**.



A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières. La commission des aides délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,6 milliards d'euros sur 6 ans. Elle est composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eurmc.fr

Agence Amalthea – Claire Faucon : 04 26 78 27 13 – cfaucon@amalthea.fr